

Protect human health from Electromagnetic Radiation

<http://www.ipetitions.com/petition/bioinitiativeemrpi/>

Protect Yourself from Electromagnetic Radiation (EMR) hazards by supporting the BioInitiative Report recommendations on EMR exposure limits.

The EMR Policy Institute is putting forward this petition to endorse the recommendations of The BioInitiative Working Group Report. We are seeking support from other organizations whose missions call for responsible public health policy for children, for workers and for the general public both where they work and where they reside. We are also seeking the endorsement of individuals to call for tougher EMR safety policy globally as spelled out in the report: BioInitiative Report: A Rationale for a Biologically-based Public Exposure Standard for Electromagnetic Fields (ELF and RF).

Following the Petition language is the statement of support for The BioInitiative Report that was issued on September 17, 2007, by the European Environmental Agency (EEA). It summarizes the importance of the BioInitiative Report and the EMR safety actions it recommends.

Petition:

We, the undersigned, find that current government limits do not protect the public from adverse health effects from electromagnetic radiation (EMR) emanating from devices such as power lines, cell phones and wireless internet devices and their associated antenna sites, TV and FM broadcast towers and radar.

Most of the existing limits on this form of radiation are 1 to 4 thousand times too lenient to prudently protect humans from adverse health effects ranging from Alzheimer's and other neurodegenerative diseases, reproduction problems, sleep reduction, learning, memory, slowed ability of the body to repair damage, interference with immune function, cancer and electrohypersensitivity.

Based upon the scientific evidence set forth in The BioInitiative Report: A Rationale for a Biologically-based Public Exposure Standard for Electromagnetic Fields (ELF and RF) and a large body of additional research, we recommend that the following limits of electromagnetic radiation be set to not exceed:

I. Extremely-low frequency (ELF). Power Lines, appliances, interior electric wiring and other ELF-radiating devices:

A. Homes, schools and places where children spend large amounts of time: 1 milligauss *(1mG) for new construction; 1 milligauss (1mG) for all existing occupied space retrofitted over time.

B. All other construction: 2 milligauss (2mG)

*A milligauss is a measure of ELF field strength used to describe magnetic fields from appliances, power lines, interior electrical wiring, etc. A milligauss, abbreviated, is mG. Just as the power density of high frequency RF fields can be described in $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ or the corresponding electrical field in V/m, the parameter most easily measured for ELF is the magnetic field.

II. Long-term (cumulative) Radiofrequency Radiation*(RF)

Protéger la santé humaine contre les rayonnements électromagnétiques

<http://www.ipetitions.com/petition/bioinitiativeemrpi/>

Protégez-vous des risques des rayonnements électromagnétiques (REM) en soutenant les recommandations de rapport BioInitiative (www.bioinitiative.org) concernant des limites d'exposition aux REM.

Le « EMR Policy Institute » propose cette pétition pour approuver les recommandations du rapport de groupe de travail BioInitiative. Nous cherchons l'appui d'autres organismes dont les missions réclament une politique de santé publique responsable pour les enfants, les travailleurs et le grand public, tant sur leur lieu de travail que sur le lieu de résidence. Nous cherchons également l'approbation de particuliers pour exiger une politique globale de sécurité plus sévère vis à vis des REM comme défini dans le document : « Rapport BioInitiative : Une justification pour des normes publiques d'exposition aux champs électromagnétiques (EBF et RF) basées sur les aspects biologiques ».

En support à cette pétition, la déclaration de soutien au rapport BioInitiative publié le 17 septembre 2007 par l'Agence Environnementale Européenne (AEE). Celui-ci récapitule l'importance du rapport BioInitiative et des actions de sécurité vis à vis des REM recommandées.

Pour signer la pétition, il suffit d'aller sur la version anglaise, de pointer vers le bas de la page et d'ajouter vos coordonnées. Merci !

Pétition :

Nous, les sous-signés, constatons que les limites gouvernementales actuelles ne protègent pas le public des effets défavorables sur la santé des rayonnements électromagnétique (EMR) émanant de dispositifs tels que lignes électriques, téléphones mobiles et dispositifs Internet sans fil et leurs antennes associées, les antennes de diffusion de TV et FM et les antennes radars.

La plupart des limites existantes sur cette forme de rayonnement sont 1 à 4 mille fois trop clémentes pour protéger prudemment les personnes contre des effets défavorables sur la santé telles que : maladie d'Alzheimer et autres maladies neurodégénératives, problèmes de reproduction, troubles du sommeil, de l'apprentissage et de la mémoire, capacités de réparation cellulaire diminuées, interférences avec le système immunitaire, cancers et électro-hypersensibilité

Basé sur l'évidence scientifique mise en avant dans le « Rapport BioInitiative : Une justification pour des normes publiques d'exposition aux champs électromagnétiques (EBF et RF) basées sur les aspects biologiques » et de nombreuses publications complémentaires, nous recommandons que soient fixées les limites suivantes du rayonnement électromagnétique :

I. Extrêmement-basses fréquences (EBF ou ELF). Lignes électriques, appareils, câblage électrique intérieur et d'autres dispositifs de émettant des EBF :

A. Maisons, écoles et endroits où les enfants passent de grandes quantités de temps : 1 milligauss* (1mG) pour les nouvelles constructions ; 1 milligauss (1mG) pour tout espace existant occupés à réaménager.

B. Toute autre construction : 2 milligauss (2mG)

* Un milligauss est une mesure de force de champ d'EBF employée pour décrire les champs magnétiques des appareils, des lignes électriques, du câblage électrique intérieur, etc. (en abrégé : mG). Tout comme la densité de puissance des champs

A. Outdoor Pulsed- such as cell phone antennas, radar, TV and FM broadcast antennas, wireless internet antennas: One tenth of a microwatt per centimeter squared or 0.614 volts per meter. * (0.1 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ or 0.614 V/m)

*Radiofrequency radiation (RF) power density is measured in microwatts per centimeter squared or volts per meter and abbreviated ($\mu\text{W}/\text{cm}^2$) or (V/m).

Radiofrequency Radiation is used when talking about emissions from broadcast, radar and wireless facilities, and when describing ambient RF in the environment. In the United States and Canada, for example, the amount of allowable RF near a cell tower is one thousand microwatts per centimeter squared (1000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$) for some cell phone frequencies.

B. Indoor Radiofrequency Radiation (RF) such as cell phones, wireless internet equipment and the radiation that permeates buildings from outdoor sources. One hundredth of a microwatt per centimeter squared or 0.194 volts per meter (0.01 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ or 0.194 V/m). Typically, RF power density from higher frequency outdoor sources such as UHF television or cell phone antenna base stations drops by a factor of ten when it permeates buildings. Lower frequency signals such as lower channel VHF TV and FM are not as severely attenuated as the higher frequencies.

Future research may demonstrate that these recommended levels are not protective enough; therefore, public policy makers should remain open to lowering them as the scientific evidence accumulates.

Statement of support from the European Environmental Agency:

Radiation risk from everyday devices assessed

17 Sep 2007 <http://www.eea.europa.eu/highl...>

A new report raising concerns about the effects of electromagnetic fields (EMF) on human health calls for tougher safety standards to regulate radiation from mobile phones, power lines and many other sources of exposure in daily life. The "BioInitiative Report: A Rationale for a Biologically-Based Public Exposure Standard for Electromagnetic Fields (ELF and RF) was compiled by the BioInitiative Working Group, an international group of scientists, researchers and public health policy professionals. The EEA has contributed to this new report with a chapter drawn from the EEA study, "Late lessons from early warnings: the precautionary principle 1896-2000"

The EEA study reviews the histories of a selection of public and environmental hazards, such as asbestos, benzene and PCBs, from the first scientifically based early warnings about potential harm, to subsequent precautionary and preventive measures. Cases on tobacco smoking and lead in petrol are forthcoming.

Although the EEA does not have specific expertise in EMF, the case studies of public hazards analyzed in the publication show that harmful exposures can be widespread before there is evidence of harm from long-term exposures, and biological understanding of how that harm is caused.

"There are many examples of the failure to use the

RF de haute fréquence peut être décrite en $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ ou le champ électrique correspondant en V/m, le paramètre le plus facilement mesuré pour les EBF est le champ magnétique.

II. Rayonnements à long terme (cumulés) des radiofréquences *(RF)

A. Ondes pulsées extérieures- telles antennes de téléphonie mobile, antennes radar, antennes d'émission TV et FM, antennes sans fil Internet : un dixième d'un microwatt par centimètre carré ou 0,614 volt par mètre. * (0.1 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ ou 0.614 V/m)

* La densité de puissance du rayonnement de radiofréquence (FR) est mesurée en microwatts par centimètre carré ou volts par mètre et abrégée ($\mu\text{W}/\text{cm}^2$) ou (V/m).

Le rayonnement de radiofréquence est employé en parlant des émissions des équipements de diffusion, de radar et télécommunication sans fil, et en décrivant les RF ambiantes dans l'environnement. Aux Etats-Unis et au Canada, par exemple, la quantité de RF permise près d'antenne de téléphonie mobile est de mille microwatts par centimètre carré (1000 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$) pour certaines fréquences utilisées en téléphonie.

B. Rayonnement de radiofréquence (RF) intérieur comme les téléphones mobiles, les équipements Internet sans fil et les rayonnements qui traversent des bâtiments depuis sources extérieures : un centième d'un microwatt par centimètre carré ou 0,194 volt par mètre (0,01 $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ ou 0,194 V/m). Typiquement, la densité de puissance de RF de sources de haute fréquence extérieures telles que les télévisions UHF ou les antennes relais de téléphonie mobile diminuent d'un facteur dix quand elles traversent des bâtiments. Des signaux de plus basse fréquence tels que la TV VHF et la FM ne sont pas aussi sévèrement atténués que les fréquences plus élevées.

Des recherches futures pourraient démontrer que ces niveaux recommandés ne sont pas suffisamment protecteurs ; par conséquent le législateur devrait rester ouvert à ce qu'ils puissent être abaissés en fonction de nouvelles évidences scientifiques.

Déclaration de soutien de l'Agence Environnementale Européenne :

Evaluation des risques de rayonnement des dispositifs de la vie quotidienne, 17 sept 2007

<http://www.eea.europa.eu/highlights/radiation-risk-from-everyday-devices-assessed>.

Un nouveau rapport soulevant des inquiétudes concernant les effets des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé humaine appelle à des normes de sécurité plus sévères pour réguler les rayonnements des téléphones mobiles, des lignes électriques et de nombreuses autres sources d'exposition de la vie quotidienne. Le « Rapport BioInitiative : Une justification pour des normes publiques d'exposition aux champs électromagnétiques (EBF et RF) basées sur les aspects biologiques. » a été compilé par le groupe de travail BioInitiative, un groupe international de scientifiques, de chercheurs et de professionnels de politique de santé publique. L' AEE a contribué à ce nouveau rapport avec un chapitre tiré de l'étude de l'AEE, "Leçons tardives de détections précoces : le principe de précaution 1896-2000".

L'étude de l'AEE passe en revue l'historique d'une sélection de risques publics et environnementaux, tels que ceux de l'amiante, du benzène et des PCB, depuis les premières détections précoces basées sur la science au sujet de nuisances potentielles, jusqu'aux mesures de précaution et de prévention qui ont été prises. Les études de cas sur le tabagisme et le plomb dans l'essence sont en préparation.

Bien que l'AEE n'ait pas d'expertise spécifique sur les CEM, les études de cas de risques publics analysés dans cette publication

<p>precautionary principle in the past, which have resulted in serious and often irreversible damage to health and environments. Appropriate, precautionary and proportionate actions taken now to avoid plausible and potentially serious threats to health from EMF are likely to be seen as prudent and wise from future perspectives. We must remember that precaution is one of the principles of EU environmental policy," says Professor Jacqueline McGlade, Executive Director of the EEA.</p> <p>Current evidence, although limited, is strong enough to question the scientific basis for the present EMR exposure limits, according to the BioInitiative Working Group.</p>	<p>montrent que les expositions nocives peuvent être répandues avant que n'existent les évidences de nuisances d'expositions à long terme, ainsi qu'une compréhension biologique de la façon dont ce mal est causé.</p> <p>"Il existe de nombreux d'exemples de défaut d'utilisation du principe de précaution dans le passé, qui ont mené à des préjudices sérieux et souvent irréversibles sur la santé et sur l'environnement. Des mesures appropriées et proportionnées de précaution prises dès maintenant pour éviter des menaces plausibles et potentiellement sérieuses des CEM sur la santé sont susceptibles à l'avenir d'être considérées comme prudentes et sages. Nous devons nous rappeler que la précaution est l'un des principes de la politique environnementale de l'Union Européenne," indique le professeur Jacqueline McGlade, directeur exécutif de l'AEE.</p> <p>Selon le groupe de travail BioInitiative, les preuves actuelles, bien que limitées, sont suffisamment solides pour remettre en cause la base scientifique des limites actuelles d'exposition aux REM.</p>
--	--